

Conseil communal du 28 septembre 2017

Tout le monde était présent.

Aucune question ne fut posée.

La **modification du budget** 2017 n° 1 de la **zone de police** a été approuvée (*11 pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non valable*). Le résultat général du budget pour le service ordinaire s'élève à +275.990,00 euros après modification du budget. Dans le service extraordinaire, le résultat s'élève à +26.456,00 euros.

Il a été pris connaissance de la **modification du budget** 2017-1 du **CPAS**. La participation communale n'a pas subi de modification.

De même, il a été pris connaissance de l'approbation des comptes annuels **2016 et de la modification du budget 2017-1** par le gouverneur.

Le conseil a pris connaissance de la **liste récapitulative** du **Conseil du CPAS** du 8 août 2017.

Deux imprimantes et un fax ont été retirés du patrimoine communal vu que ces machines ne pouvaient plus être réparées (*14 pour, 1 non valable*).

Le conseil a marqué son accord avec la **vente d'une parcelle de terrain située dans la rue de l'Arbre** (*14 pour, 1 non valable*).

Lors de la réalisation de cinq habitations du "Kleine Landeigendom" dans la rue du **1er Septembre**, est apparu un surplus de terrain le long du trottoir. Le conseil a marqué son accord avec la proposition de la **cession à titre gratuit** en faveur de la commune et a également approuvé l'acte (*14 pour, 1 non valable*).

Dans le Plan d'Aménagement du Territoire des Services communaux à **Schietekamer**, il est prévu d'étendre les terrains actuels en faveur du nouveau bureau de police, mais aussi d'accorder plus d'espace aux fonctions existantes. Pour ce faire, les limites de l'ancien Plan particulier d'Aménagement sont repoussées. A cette fin, la situation de propriété a été réexaminée et des négociations informelles ont été menées avec l'un des propriétaires voisins au sujet d'un **échange de terrain**. Le conseil a approuvé le plan de mesurage et a marqué son accord en vue de la poursuite des négociations concernant l'échange de terrains (*14 pour, 1 non valable*).

Le conseil a approuvé la **modification des statuts d'Inter-Energa et d'Infrac** Limburg (*10 pour, 3 contre, 2 non valables*).

Etant donné que la commune de Fourons a été reconnue comme commune du Patrimoine immobilier, un **Conseil du Patrimoine immobilier** doit être créé. Le conseil a approuvé le nom et la composition du conseil (*13 pour, 1 non valable – la conseillère communale Anne-Mie Casier n'a pas participé au vote pour cause de conflit d'intérêts*).

Enfin, le conseil a approuvé l'addendum de la **mission d'étude** concernant le **Collecteur de la Voer phase 1** (*14 pour, 1 non valable*). La mission d'étude est exécutée par Engie-Tractebel sur ordre d'Aquafin. Une partie des travaux est à charge de la commune, c'est pourquoi la commune doit également conclure un contrat avec Engie-Tractebel.